

ARRETÉ MUNICIPAL N° 2021 – 251

Objet : Réglementation temporaire de la circulation, rue d'Ingouville

Nous, Maire de la Commune,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R 411-21-1 et R 411-25 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

Considérant la nécessité qui incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant les travaux de réalisation d'un branchement eaux usées, envisagés par l'entreprise Cise TP Nord Ouest de Garcelles Secqueville (14540),

Vu la demande présentée par l'entreprise Cise TP Nord Ouest afin de réaliser des travaux de branchement d'eaux usées rue d'Ingouville, à compter du 10 janvier 2022 et jusqu'au 15 janvier 2022 inclus ;

Arrêtons

Article I : une circulation alternée avec installation de feux tricolores sera mise en place, rue d'Ingouville entre le carrefour avec la rue du Cahot et le croisement avec le chemin du Punay, à compter du 10 janvier 2022 et jusqu'au 15 janvier 2022 inclus..

Article III : Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera assurée par l'entreprise Cise TP Nord Ouest.


Article IV : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article V : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Moul-Chicheboville
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours d'Argences
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val ès dunes
- Monsieur le Président de O'Tri de Moul-Chicheboville
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Cise TP Nord Ouest (Calvados)

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Moul, le 17 décembre 2021



Coralie ARRUEGO
Maire de Moul-Chicheboville